

Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/01**

**Information du Président sur les décisions prises par délégation**

**- Délégations du Conseil Communautaire au Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 29 juin 2021,

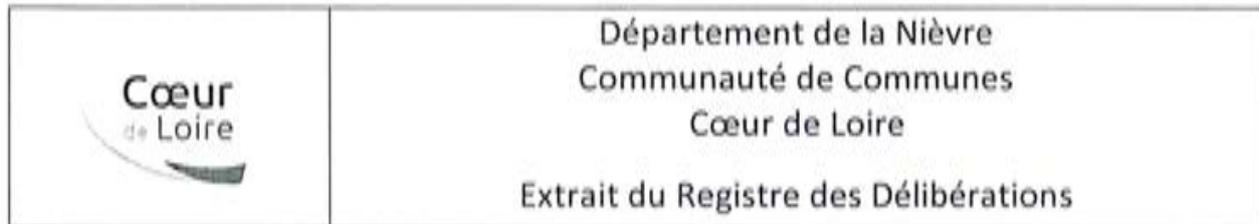
- **PREND ACTE** des décisions prises par délégation, conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/02**

**Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire**

Suite au décès de M. Philippe HOMAGE, maire de Bulcy, une élection municipale partielle a eu lieu le 2 mai 2021 puis le conseil municipal s'est réuni le 9 mai 2021 afin d'élire le nouveau Maire.

Mme Geneviève PARIS, ayant assuré l'intérim depuis le mois de novembre 2020, a été élue Maire et devient donc conseillère communautaire titulaire.

M. Jean-Guy LEROY, élu 1<sup>er</sup> adjoint, devient son suppléant.

Aussi, il convient de les installer.

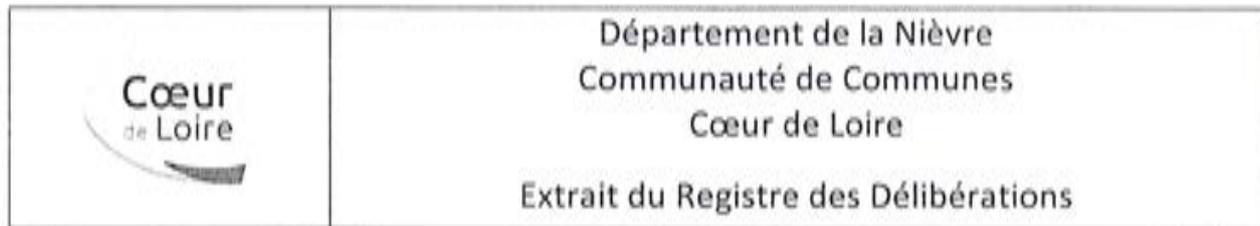
Le Conseil Communautaire est déclaré complet.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
Le Président.





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER

M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/03

### Approbation du Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné. Ces écritures doivent être concordantes avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Il comprend également :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier, notamment les comptes de Tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité.
- Le bilan comptable qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

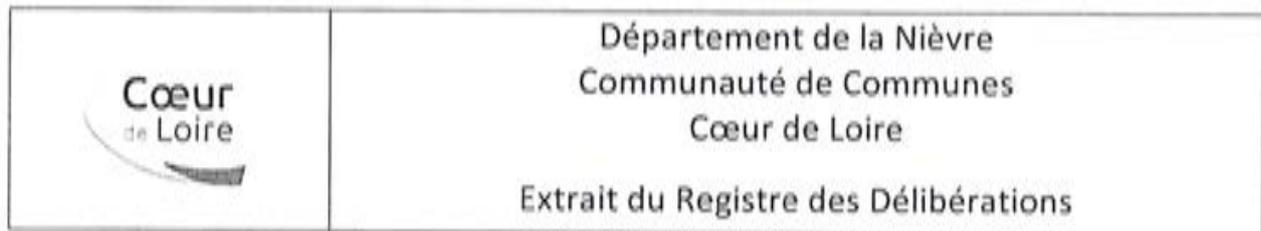
- **APPROUVE** la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de gestion du Trésorier pour chaque budget de 2020 de la Communauté de Communes Cœur de Loire,
- **CONSTATE** une différence de chapitre pour les inscriptions budgétaires des cessions du Budget Général. Les inscriptions pour les cessions ont été prévues au chapitre '024 - Cessions d'immobilisations' dans le compte administratif et, prévues au chapitre '040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections' dans le compte de gestion.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/04**

**Approbation du Compte Administratif 2020**

M. COINTAT sort de la salle et ne prend pas part au vote, la présidence de l'assemblée est assurée par M. Daniel GILLONNIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Selon l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2020 doit être présenté à l'Assemblée Délibérante avant le 30 juin 2020.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare l'ensemble des prévisions ou autorisations budgétaires votées tout au long de l'exercice comptable (Budget Primitif, Décisions Modificatives) aux réalisations constituées par le total des titres de recettes (recouvrements) et mandats émis (paiements).

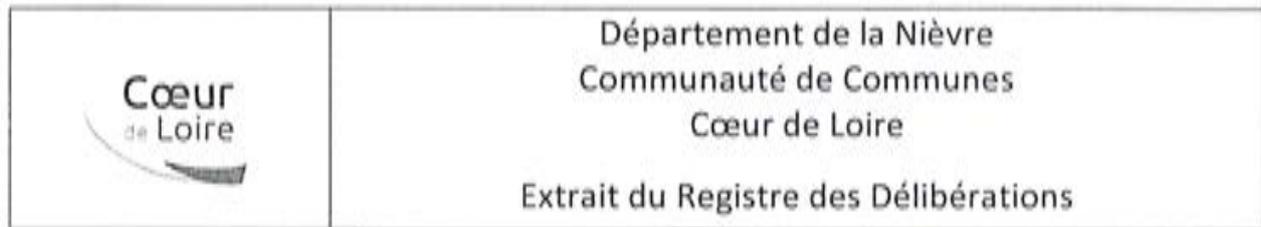
Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la présentation faite du compte administratif 2020 et des tableaux annexes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels qu'indiqués dans le tableau.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 36  
Pouvoirs : 10  
Votants : 46  
Pour : 44  
Abstention : 2  
Contre : 0

**MAJORITÉ**

Pour extrait conforme  
Président,  
  

Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SÉRRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/05

**Affectation des résultats 2020**

Lors du vote du Compte Administratif, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat.

A défaut de besoin de financement de la section d'investissement, l'assemblée délibérante n'a pas à se prononcer pour affecter le résultat. L'excédent de fonctionnement est reporté automatiquement au R002 et l'excédent d'investissement en R001.

Pour 2020, seul le budget GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) présente un besoin de financement.

➤ **Budget GÉMAPI**

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	116 976,22 €
- Un déficit d'investissement de :	- 68 920,19 €
- Un solde des restes à réaliser de :	- 47 418,00 €
- Soit, un besoin de financement de :	- <b>116 338,19 €</b>

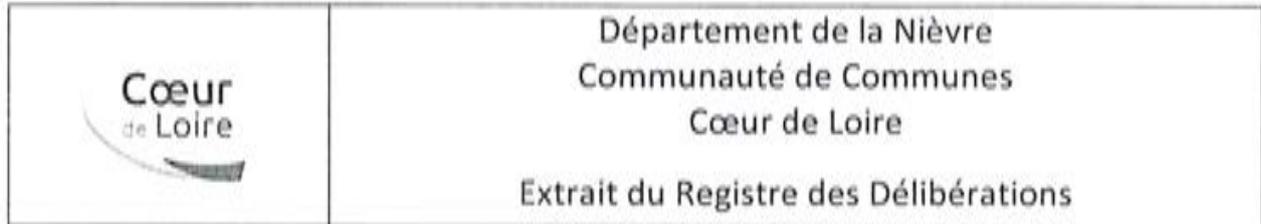
Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AFFECTE** les résultats de ce budget comme suit :
  - Déficit d'investissement reporté (001) : **68 920,19 €**
  - Affectation en réserves pour couvrir le besoin d'investissement (1068) : **116 338,19 €**
  - Excédent de fonctionnement reporté (002) : **638,03 €**

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/06**

**Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020**

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Communautaire doit, chaque année, délibérer et dresser le bilan des acquisitions et cessions effectuées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

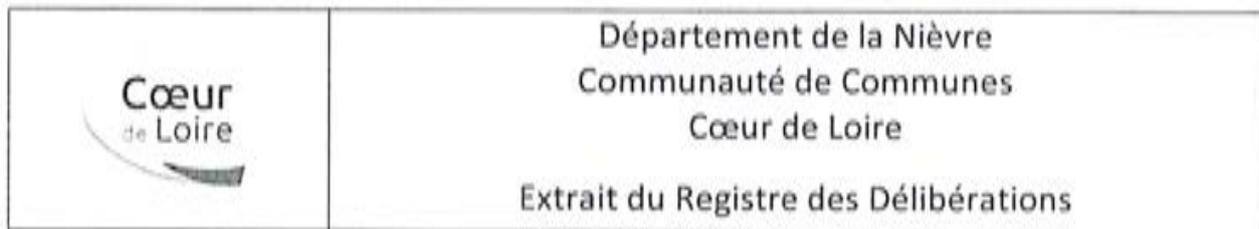
- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2020 pour la Communauté de Communes Cœur De Loire.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/07****Exercice 2021 - Décision Modificative n° 1**

Cette décision modificative porte sur le Budget Général, le Budget Lotissement Val De Loire et le Budget Assainissement (*Assainissement Collectif*)

**BUDGET GÉNÉRAL**

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

**➤ Régularisations et nouvelles inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

- Régulariser les inscriptions pour l'excédent de fonctionnement reporté (- 1 172,87 €), la fiscalité (+ 373 086 €), la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 228 €).
- Prévoir des crédits pour les dégrèvements de la Cotisation Foncière des Entreprises de 2020 (+ 25 276 €).
- Compléter les inscriptions pour le remboursement de la facturation de la restauration scolaire de mars 2020 (+ 4 000 €).
- Inscrire une cotisation pour adhérer à l'ASCOMADE pour 4 thématiques : Eau potable, Assainissement, Collecte des déchets, Traitement des déchets (1 570 €).
- Prévoir le versement d'une subvention pour La folle journée en Donziais (3 000 €)

**➤ Régulariser des inscriptions budgétaires en Investissement :**

- Transférer des crédits budgétaires entre imputations comptables pour l'Hôtel Entreprises (1 370 €), l'acquisition de vélos électriques (1 000 €), et les tables tactiles (300 €).
- Inscrire une participation financière pour la création d'une rampe de mise à l'eau de bateau sur la commune de Tracy (+ 3 000 €).
- Prévoir une inscription budgétaire pour l'acquisition de matériel informatique pour faciliter l'installation d'un professionnel de santé : La convention de mise à disposition du matériel prévoit le rachat des équipements par le médecin (2 500 €).
- Corriger les inscriptions pour les travaux d'entretien paysager des bassins de rétention (+ 6 600 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 338 295,13 €.

Les tableaux des ACP, des subventions et des cotisations sont joint à la délibération.

**BUDGET LOTISSEMENT VAL DE LOIRE**

Elle consiste à régulariser l'inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement reportés (0,29 €).

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il s'agit de transférer des crédits budgétaires entre imputation comptable (650 €).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

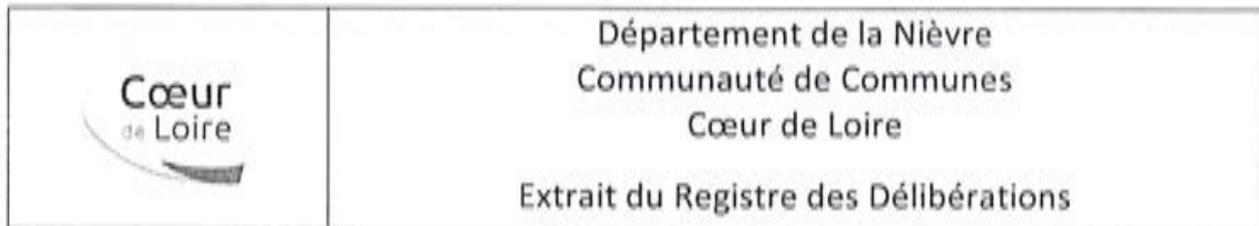
- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 37
Pouvoirs : 11
Votants : 48
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 2

**MAJORITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/08**

**Office de Tourisme Loire Vignobles et Nohain - Approbation du Budget Primitif 2021, du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020**

Par délibération en date du 27 juin 2017, dans le cadre de sa compétence développement touristique, le Conseil Communautaire décidait de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'EPIC dénommé « Office de Tourisme – Loire, Vignobles et Nohain » doit voter son propre Budget Primitif.

L'article 7 des statuts de l'EPIC prévoit que :

*« Le budget préparé par le Directeur est présenté par le Président au Comité de Direction qui en délibère avant le 15 février de chaque année.*

*La clôture des comptes de l'exercice écoulé (Compte administratif et Compte de gestion) est présentée par le Président au Comité de Direction qui en délibère.*

*Le budget, le compte administratif et le compte de gestion sont soumis, après délibération du comité de Direction, à l'approbation du Conseil Communautaire.*

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget 2021, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 présenté et adopté par le Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme - Loire, Vignobles et Nohain » le 07 mai 2021

Le budget, le compte administratif et le compte de gestion sont joints en annexe.

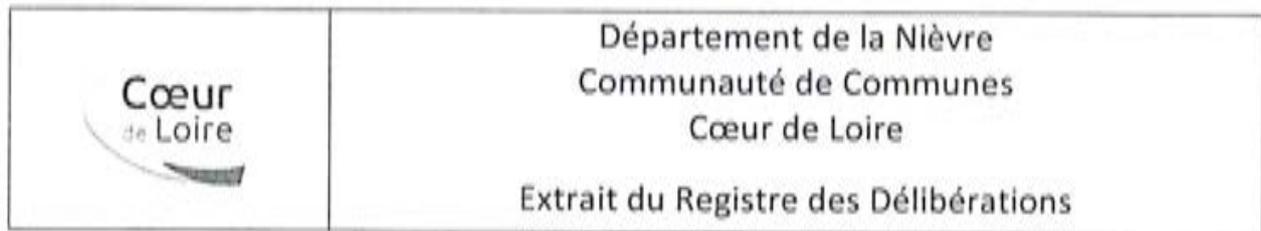
Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/09**

## Adhésion à l'ASCOMADE

L'ASCOMADE est un réseau de collectivités territoriales : groupement de communes quelle que soit leur taille, et communes de plus de 5 000 habitants.

Régie par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle travaille sur les domaines suivants :

- prévention et gestion des déchets ménagers,
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement,

en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2).

Un délégué titulaire, et éventuellement un délégué suppléant, doivent être désignés pour siéger à l'Assemblée générale.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADHERE** à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, et pour les domaines suivants :
  - o Collecte des déchets / traitement des déchets
  - o Eau potable/ Assainissement / Eaux pluviales
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,
- **DESIGNE** M. Pascal FASSIER en tant que délégué titulaire et M. Michel VENEAU en tant de délégué suppléant de nom de la collectivité à l'ASCOMADE,

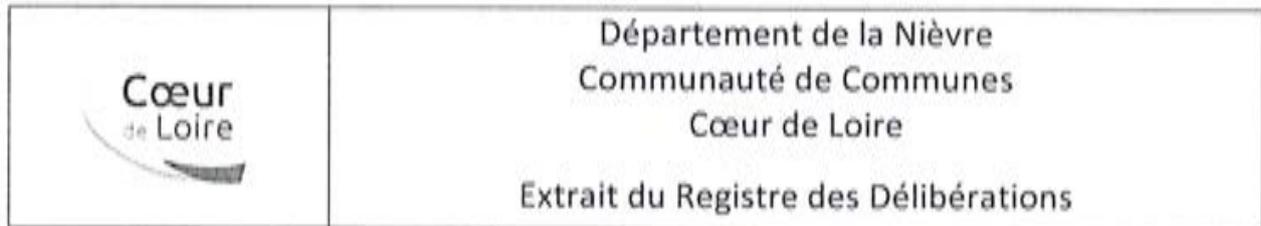
Les crédits sont inscrits au budget.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 37
Pouvoirs : 11
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/10**

**Dissolution du budget Transport à la demande**

Le budget Transport à la demande est issu de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

Ce budget avait pour vocation le transport de personne sur le territoire de Pouilly sur Loire.

En janvier 2019, il a été décidé de ne pas renouveler la convention avec la Région Bourgogne Franche Comté étant donné la faible fréquentation de ce service.

L'excédent de fonctionnement de 2019 pour 26,57 € a été versé au budget général en 2020.

Les résultats de clôture de 2020 sont :

- Section de Fonctionnement : 0,00 €
- Section d'investissement : 0,00 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

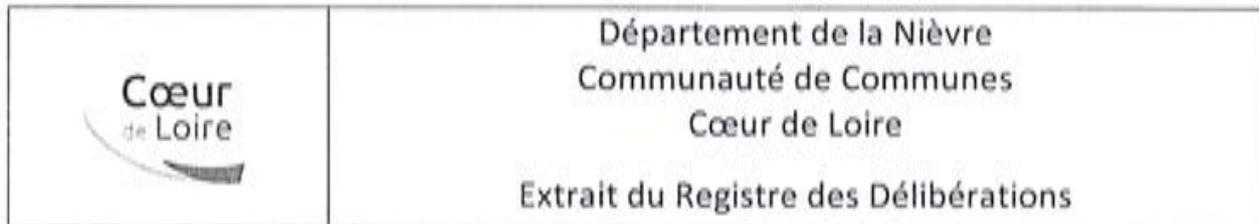
- **PRONONCE** la dissolution du Budget Transport à la demande,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/11**

**Emplois saisonniers - Année 2021**

Compte tenu des différents besoins des services, le nombre de postes créés en Accroissement Saisonnier d'Activité n'est pas suffisant pour cette année.

Il convient donc de créer les emplois suivants :

**POUR LES EMPLOIS NON PERMANENTS**

**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (période de juin à septembre)**

• **CREATION DE POSTES :**

- 2 postes d'adjoint technique en ASA (déchetterie / Ordures Ménagères)

Les postes déjà créés sont attribués de la manière suivante cette année :

- 2 adjoints administratifs en ASA (piscine Donzy + siège CC)
- 1 adjoint d'animation en ASA (PML)
- 1 opérateur des APS en ASA (piscine Donzy)

Il conviendra tous les ans de délibérer sur les emplois saisonniers en fonction des besoins des différents services.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** les emplois saisonniers comme indiqués précédemment.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/12

**Précisions d'emplois**

L'article 3-3/2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur postes permanents « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ». Jusqu'à la loi relative à la transformation de la fonction publique, cette possibilité n'était ouverte que pour les agents recrutés sur des grades relevant de la catégorie A. Depuis cette loi, le recrutement sur un tel fondement peut avoir lieu quelle que soit la catégorie du poste.

Ce motif statutaire de recrutement permet de proposer à l'agent recruté un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable jusqu'à 6 ans. A l'issue des 6 ans, le contrat proposé devra être à durée indéterminée.

Cette possibilité permet de fidéliser les agents recrutés et d'être plus attractif en permettant aux personnes recrutées d'avoir une plus grande stabilité d'emploi. De plus, pour la collectivité, cette possibilité d'offrir une durée de contrat plus grande permet à la personne de s'investir pleinement dans ses missions, de s'intégrer et de connaître son environnement.

Suite à la présentation en Comité Technique le 14 juin 2021,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** que les emplois cités ci-après soient pourvus par un titulaire et le cas échéant par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Les emplois visés sont :

- Le responsable du chantier d'insertion (grade d'adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe ou cadre d'emploi d'agent de maîtrise).
- Le responsable du Réseau des Médiathèques (Cadre d'emploi de Rédacteur ou Attaché)
- **PRECISE** que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence au grade de recrutement du cadre d'emploi cité. La rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/13

## Recours au contrat d'apprentissage - Autorisation

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Cela permet aussi de participer à la formation de jeunes dans des disciplines qui parfois, sont en tension sur le marché de l'emploi.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé. La formation de l'apprenti, selon le diplôme passé, est pris en charge à hauteur d'un maximum de 50% par le CNFPT.

Cette démarche a été présentée au Comité Technique du 14 juin 2021.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RECOURT** au contrat d'apprentissage,
- **AUTORISE** la conclusion de 3 contrats d'apprentissage pour l'année 2021-2022 conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Communication (1 apprenti)	Assistant communication	Licence en communication	1 an
Petite Enfance (2 apprentis)	Assistante Petite Enfance	Auxiliaire de Puériculture	1 an

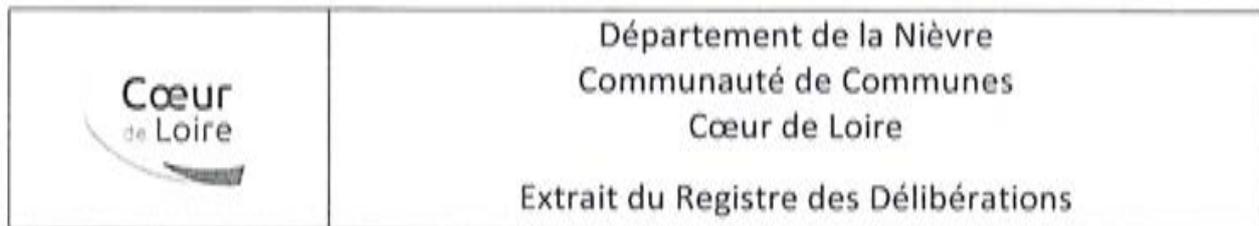
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte utile,
- **INSCRIT** les dépenses (salaire et formation) aux chapitres correspondants.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/14

**Participation de la CC Cœur de Loire à la Journée nationale du commerce de proximité - Demande de subvention au titre du FRT – Volet collectivité**

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Cœur de Loire va participer à la journée nationale du commerce de proximité qui se déroulera le samedi 09 octobre 2021. L'objectif principal étant de promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population locale.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Régional des Territoires, sur le volet collectivité.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Frais de participation/droits de reproduction	1 632,00 €	FRT - Région	6 505,60 €	80%
Frais de réception	1 500,00 €	FRT – CC (autofinancement)	1 626,40 €	20%
Frais jeux concours	2 000,00 €			
Encarts presse locale	1 500,00 €			
Spot radio	1 500,00 €			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 132,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 132,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes Cœur de Loire à la Journée nationale du commerce de proximité,
- **VALIDE** la demande de subvention au titre du Fonds Régional des Territoires – volet collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** :

- Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP
- M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER
- Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
- M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT
- M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER
- M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
- Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX
- M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
- Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER
- M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD
- Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/15

**Détermination du prix de vente des terrains de la zone d'activités de la Croix Arnay à Donzy**

Annule et remplace la délibération n°2018/27-09/14

La Communauté de Communes Cœur de Loire, dispose d'une zone d'activités située au lieu-dit la Croix Arnay, à Donzy.

Dans le cadre de la stratégie de développement économique, il a été décidé de définir une stratégie de commercialisation pour la vente des parcelles sur cette zone.

Après étude et comparatif avec les territoires limitrophes et après consultation des domaines, le prix de vente a été déterminé à hauteur de 5 € HT le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente des terrains à 5 € HT le m<sup>2</sup> pour la zone d'activités de la Croix Arnay à Donzy, conformément à l'avis des domaines annexé à la présente,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

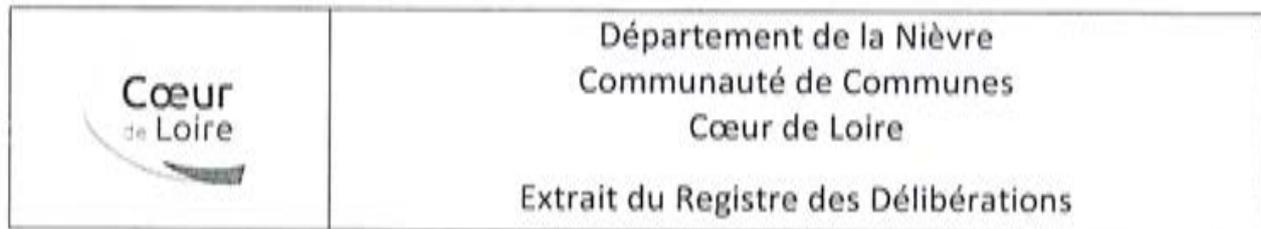
Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
le Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/16**

**Modalités de la Taxe de séjour à partir de janvier 2022**

Les modalités d'instauration de la taxe de séjour par le Conseil communautaire sont régies par les articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT,

Vu les articles L. 5211-21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ASSUJETTI** tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour, c'est-à-dire les natures d'hébergements suivants conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :
  - les palaces,
  - les hôtels de tourisme,
  - les résidences de tourisme,
  - les meublés de tourisme,
  - les villages de vacances,
  - les chambres d'hôtes,
  - les auberges collectives,
  - les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
  - les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
  - les ports de plaisance,
  - les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergements mentionnées ci-dessus.
- **PERCOIT** la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus,
- **DECIDE** de périodes de reversement suivantes :
  - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril : reversement avant le 15 mai de l'année N
  - Période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août : reversement avant le 15 septembre de l'année N
  - Période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre : reversement avant le 15 janvier de l'année N+1

- **FIXE** les tarifs à :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes additionnelles)
Palaces	3.64 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.73 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.91 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.64 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.32 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0.18 €

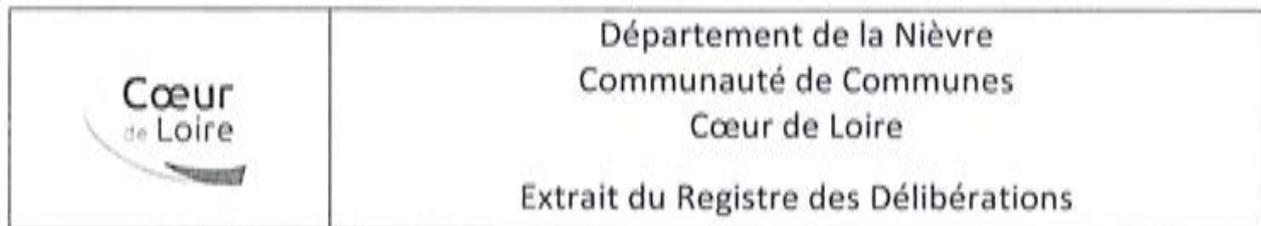
- **ADOpte** le taux de 2,5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus,
- **FIXE** le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 5€,
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/17**

**Subvention à la Fédération de Pêche de la Nièvre**

M. COINTAT ne prend pas part au vote.

La Fédération de Pêche de la Nièvre a sollicité une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Cœur de Loire, pour la création d'une rampe de mise à l'eau d'embarcations sur la commune de Tracy-sur-Loire.

La demande de subvention s'élève à 2 880 €, soit un taux de 40% du coût de l'opération qui est de 7 200 € TTC.

Cette opération rentre dans le champ d'intervention de la compétence tourisme de la Communauté de Communes et favorise l'accès au fleuve de la Loire, qui est un des chantiers du plan de croissance tourisme.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable des commissions tourisme et finances, du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

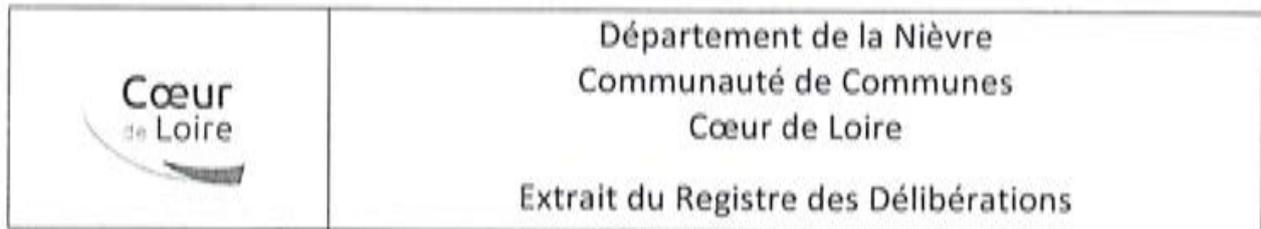
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à la Fédération de Pêche de la Nièvre, à hauteur de 3 000 €, soit 40% du coût de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 10  
Votants : 46  
Pour : 46  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,





Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/18****Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service Prévention, collecte et traitement des déchets**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier), relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

L'obligation faite aux collectivités de rédiger le rapport, vise un double objectif :

- Responsabiliser les élus face à leurs assemblées et face aux usagers, dans la mesure où la rédaction du document leur incombe,
- Favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.
- La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès de tous les élus, les usagers et les responsables d'associations.
- **Pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI dont au moins une commune adhérente dépasse cette population** : le rapport est mis à disposition du public en mairie et le cas échéant, dans les mairies annexes dans les 15 jours qui suivent son adoption en conseil municipal. Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'EPCI.
- **Pour les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI dont aucune commune adhérente ne dépasse cette population** : il n'y a pas d'obligation particulière, cependant si elles le souhaitent, ces communes peuvent publier le rapport afin d'en assurer une diffusion maximum. Dans tous les cas, le rapport annuel doit être consultable par toute personne qui en fait la demande et un exemplaire doit être remis au Préfet pour information.

La Communauté de Communes Cœur de Loire exerçant la compétence collecte et traitement des déchets, elle se doit de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service et d'approuver ce dernier. Présenté au conseil communautaire lors de la séance publique du 29 juin 2021, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes concernées à son conseil municipal. Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

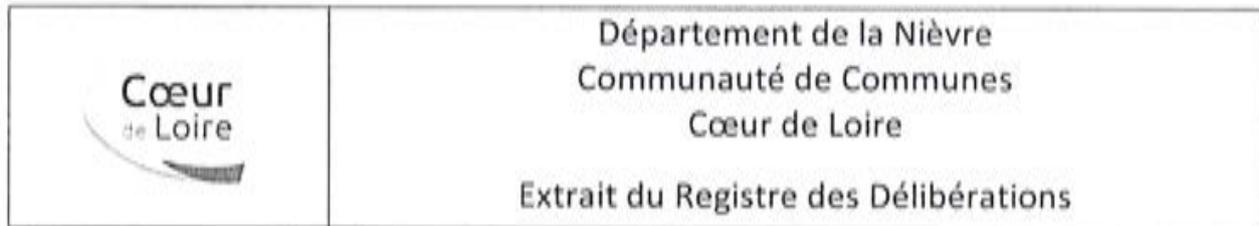
- **PRENDRE ACTE** du présent rapport pour l'année 2020.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 37
Pouvoirs : 11
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/19****Modifications des règlements de Collecte des déchets et des déchèteries**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomérations ou communautés urbaines à laquelle appartient la commune.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes Cœur de Loire gère les 3 déchèteries de son territoire ainsi que la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le but du règlement de déchèterie est de :

- garantir le fonctionnement dans le respect de l'environnement,
- garantir le fonctionnement en respectant la sécurité des utilisateurs et des agents de site,
- maintenir l'existence des filières de valorisation par un tri efficace,
- favoriser l'amélioration des conditions de travail des agents de site.

Le règlement de collecte a lui, pour objet d'établir les bases applicables à l'accomplissement du service public dans les meilleures conditions possibles. Les objectifs de ce dernier sont de :

- Préciser les règles de fonctionnement du service,
- Clarifier les relations entre la Collectivité, les prestataires et les usagers,
- Préciser les droits et obligations respectifs de chacun,
- Donner un cadre général pour un traitement homogène des situations,
- Prévenir les contentieux.

Les règlements actuellement en vigueur avaient été adoptés le 11 décembre 2018. Depuis des modifications sont intervenues notamment l'extension des horaires d'ouverture sur les déchèteries de Donzy et St Quentin sur Nohain. Une réactualisation des règlements étaient donc nécessaire.

Les règlements, joints à la présente délibération, ont été travaillés avec les élus de la Commission prévention, collecte et traitement des déchets et les agents du service.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les modifications des règlements de déchèterie et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SÉRRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2021/29-06/20

**Signature d'une convention d'entente avec l'Agglomération de Nevers et Les Bertranges pour le traitement des ordures ménagères**

Nevers Agglomération est propriétaire d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) située à Fourchambault. L'UVE est actuellement exploitée par la société SONIRVAL dont le contrat de délégation de service public arrive à échéance fin 2022.

Dans ce contexte, Nevers Agglomération a engagé une réflexion pour optimiser les conditions d'exploitation de l'unité.

Nevers Agglomération n'apportant que 40% de la capacité du four, l'UVE peut accueillir les tonnages incinérables des collectivités territoriales et établissements publics limitrophes qui ne disposent pas des installations nécessaires au traitement de leurs ordures ménagères, refus de tri et déchets incinérables issus des déchèteries.

Un regroupement entre collectivités permettrait de sécuriser l'exutoire de traitement sur plusieurs plans :

- Sur le plan économique en saturant l'UVE de Fourchambault pour garantir un optimum des coûts de traitements
- Sur le plan environnemental en réalisant des investissements limités pour améliorer les performances
- Sur le plan technique en assurant un exutoire fiable sur plusieurs années

Par délibération en date de février 2020, le conseil communautaire de Cœur de Loire s'était engagé dans le processus.

Le marché de traitement des ordures ménagères de Cœur de Loire et des Bertranges arrivant à échéance en novembre 2021, il est proposé aux conseils communautaires de Cœur de Loire, Les Bertranges et l'agglomération de Nevers de signer une convention d'entente pour la période d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 4 ans.

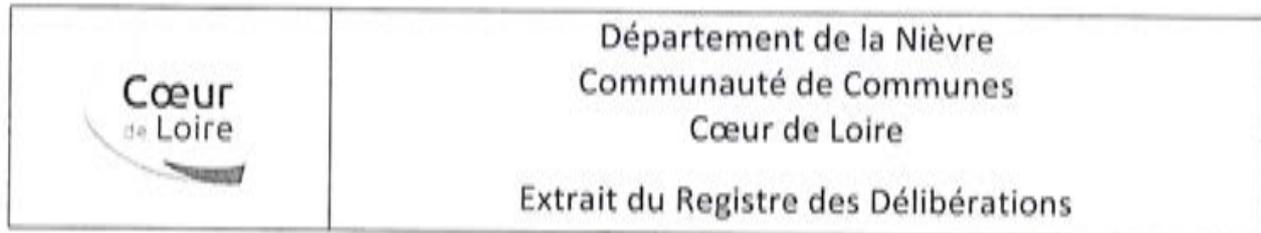
Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'entente jointe à cette délibération,
- **DESIGNE** M. COINTAT et M. VENEAU comme membre de la commission d'entente.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY

M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER

M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** :

- Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP
- M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER
- Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
- M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT
- M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER
- M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
- Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX
- M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
- Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER
- M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD
- Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## N° 2021/29-06/21

### **Convention avec le FREDON pour une action coordonnée de régulation des populations de rongeurs aquatiques envahissants à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes**

Les ragondins et les rats musqués ont été introduits en France au XIX<sup>ème</sup> siècle pour leurs fourrures. L'établissement de populations sauvages s'est développé dans les années 30 (faillite des élevages, lâchers volontaires, évasions) en suivant le réseau hydrographique pour connaître une explosion démographique dans les années 70.

Les prédateurs du ragondin dans son aire de répartition naturelle sont le puma et caïman. Pour le rat musqué il s'agit de l'alligator, du raton laveur et du vison. De ce fait, sur notre territoire la seule prédation possible est celle des jeunes par la fouine, le chien, le renard et certains poissons carnassiers.

Ces deux espèces ont de nombreux impacts économique, écologique et sanitaire :

- Érosion des berges, écoulement d'eau dans les digues à l'origine de rupture,
- Risques d'effondrement de chemin ou route en bord de cours d'eau,
- Phénomène d'envasement des cours d'eau provoqué par la terre éjectée des terriers (estimé entre 0,4 et 1 m<sup>3</sup> de terre par terrier),
- Dangerosité pour la conservation d'espèces d'oiseaux ou de mammifères par effet direct (compétition) ou indirect (destruction d'un milieu spécifique : roselière, frayère...),
- Dissémination de maladies,
- Dégâts sur les cultures...

La lutte contre ces nuisibles est encadrée par :

- Le code de l'environnement (Articles R.427-8 et R.427-18)
- L'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement. (NOR DEVN0700128A).
- L'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain (NOR: DEVL1624858A)

Considérant les dégâts qu'ils occasionnent, le ragondin et le rat musqué sont classés « susceptibles de commettre des dégâts » en France. À ce titre ils peuvent, toute l'année, être : détruits à tir, déterrés (avec ou sans chiens), piégés en tous lieux.

Un programme de régulation a été mis en place depuis 1998 sur le Nohain par l'association Groupement de Défense des Organismes Nuisibles (GDON) du Nohain : 4 746 ragondins et rats musqués ont été prélevés entre 2007 et 2014 par une quinzaine de bénévoles.

Le 17 décembre 2019, le conseil communautaire, délibérait pour signer une convention avec le FREDON pour poursuivre cette action durant l'année 2020.

La FREDON Bourgogne propose la signature d'une convention pour l'année 2021 afin de poursuivre l'action dans le but de :

- Maintenir une pression de régulation suffisante sur le territoire,
- Mettre en place des opérations de régulation sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire,
- Répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires.

La convention proposée prévoit :

- Le développement et la mobilisation d'un réseau de bénévoles,
- La recherche de nouveaux bénévoles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire via les fédérations des chasseurs, les fédérations de pêche, les associations de piégeurs, etc.
- La réalisation de 2 réunions d'information (présentation du programme de régulation, des espèces visées et de la réglementation en vigueur),
- L'échange avec les bénévoles et la gestion des demandes diverses,
- La communication sur l'action mise en place par la Communauté de Communes Cœur de Loire (création d'une affiche explicative à destination des mairies),
- La mise en place d'1 ou plusieurs points de collectes et la gestion des compensations
- La rédaction d'un bilan annuel du programme de régulation,
- La mise en place d'un arrêté préfectoral de régulation collective.

Le coût pour la collectivité est composé de deux parts. L'une fixe d'un montant de 4 560 € annuel et l'autre variable calculée en fonction du nombre de nuisibles piégés et du montant de la compensation décidée. Une enveloppe maximale peut être fixée pour la part variable.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

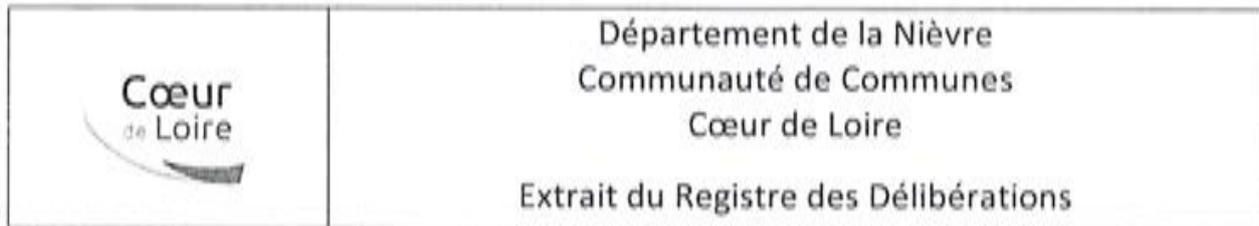
- **ETABLI** la compensation à 2 € par nuisible et de fixer l'enveloppe maximale à 3 000 € par an.  
Le coût total pour la collectivité serait donc de 7 560 € par an.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 37
Pouvoirs : 11
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SÉRRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/22**

### **Participation financière Conseillers Numériques**

L'Etat, dans le cadre de France Relance, met en place un dispositif de recrutement de 4 000 conseillers numériques pour rapprocher le numérique du quotidien des Français.

Ces conseillers numériques doivent accompagner les habitants sur 3 thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne....
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité des enfants...
- Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Suite à des réunions organisées par la Préfecture, des Conseillers Numériques seront déployés sur la Nièvre dans chaque territoire de la Communauté de Communes et gérés par Nièvre Médiation Numérique du CD58. Deux conseillers numériques ont été proposés sur le territoire Cœur de Loire pour intervenir sur l'ensemble des 30 Communes.

L'Etat intervient à hauteur de 50 000 € par conseiller numérique sur 2 ans et finance leur formation.

Nièvre Médiation Numérique a évalué le reste à charge en tenant compte des frais de déplacement, d'abonnement téléphonique, d'acquisition de matériel informatique portable ... Celui-ci est évalué à 8 000 € par an par conseiller numérique. Le CD58 prendrait 50% en charge, d'où un reste à financer estimé à 4 000 € par an par conseiller numérique soit 8 000 € par an pour le territoire Cœur de Loire. Nous solliciterions une aide de la CAF, de la CARSAT et du Gie IMPA.

Il est proposé de prendre en charge financièrement ce surcoût sachant que ces conseillers seront déployés sur l'ensemble des 30 Communes volontaires pour les accueillir pour des permanences soit en Mairie soit dans des lieux dédiés.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

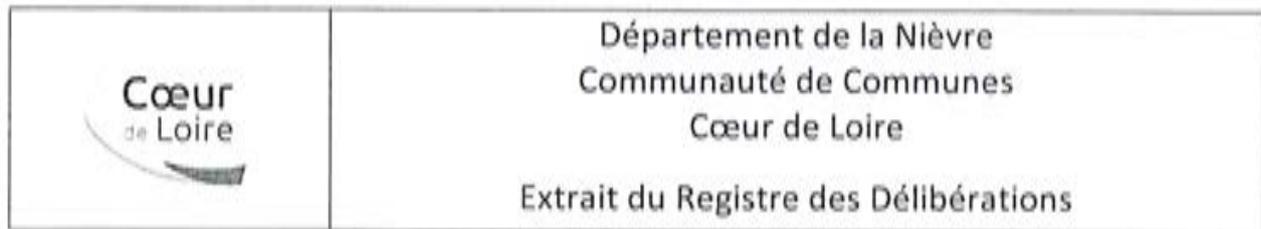
- **SOUTIENT** ce dispositif en le prenant en charge financièrement à hauteur maximum de 4 000 € par an par conseiller numérique,
- **AUTORISE** le Président à déposer des demandes de soutiens financiers.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/23**

**Convention MSA – Participation au financement CEJ**

La MSA, en partenariat avec la CAF, s'est engagée depuis 2003 à participer financièrement dans une politique de développement d'activités pour l'accueil des enfants et des jeunes dans le cadre des CEJ.

Les CEJ seront abrogés en 2020 pour rentrer dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale). Aussi, la Caisse Nationale de la MSA recommande aux caisses régionales de ne plus renouveler les contrats arrivés à échéance. Néanmoins la CRMSA Bourgogne a décidé de rester engagée sur les CEJ pour l'année 2020, consciente de l'annonce tardive de ces évolutions et désireuse de poursuivre une politique enfance-jeunesse sur les territoires ruraux en 2020.

Une convention vient d'être adressée pour l'année 2020 pour une participation financière à hauteur maximum de 19 877,70 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

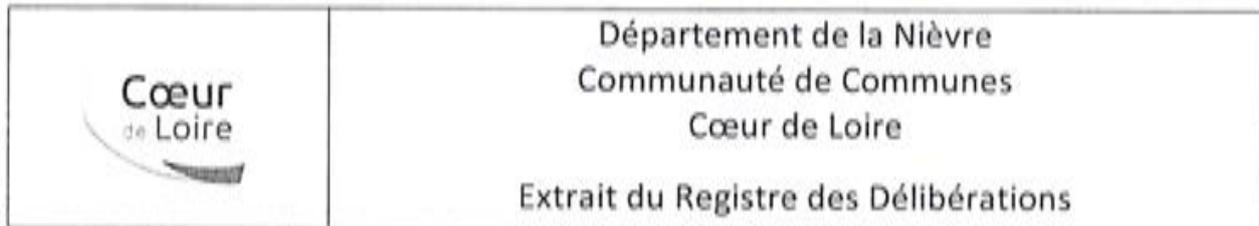
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec la Caisse Régionale MSA de Bourgogne.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## N° 2021/29-06/24

### Adoption du projet d'établissement 2021/2024 de l'Ecole de Musique

Afin d'avoir une vision prospective pluriannuelle et anticiper les besoins des usagers, l'Ecole Intercommunale de Musique s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet d'établissement. La durée sur 4 ans (2021/2024) correspondra au renouvellement du projet départemental de RESO.

Une phase état des lieux, diagnostic a permis de travailler sur les axes de développement qui sont :

- **Axe pédagogique :**

- Maintien et développement des effectifs des classes,
- Création d'un nouvel « orchestre à l'école » à Pouilly sur Loire,
- Nouvelle répartition des interventions en milieu scolaire,
- Développement des effectifs des ensembles de pratique en amateur,
- Redéploiement des heures d'enseignement pour permettre l'emploi d'un professeur de trombone et décharger le poste de direction.

- **Axe administratif :**

- Inventaire du parc instrumental,
- Mise à jour de la convention tripartite,
- Maintien et contrôle des budgets fonctionnement/investissement -> maintien du nombre d'heures d'enseignement à 186.25h/semaine,
- Etude et révision des tarifs,
- Création d'outils de communication pertinents et à l'image du dynamisme de la structure.

- **Axe partenariats / animation**

- Soutenir et développer le festival « Deux croches Loire »,
- Maintenir les partenariats avec le Jazz-Club des Palais et le Réseau des Médiathèques,
- Développer les partenariats avec les autres pratiques musicales collectives du territoire. Etudier l'impact de l'élargissement du soutien à ces pratiques.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

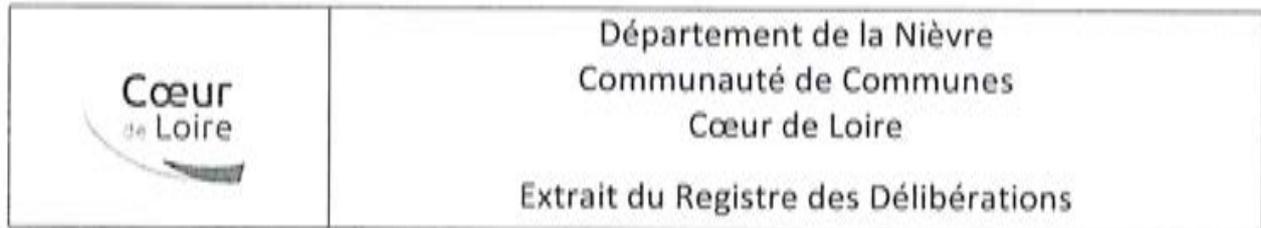
- **VALIDE** les axes développés dans le cadre du projet d'établissement de l'Ecole Intercommunale de Musique

Nombre de conseillers : 54
Présents : 37
Pouvoirs : 11
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

**UNANIMITE**



Pour extrait conforme  
Le Président,



Séance plénière du **29 juin 2021**,

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-neuf** du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 23 juin 2021 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Hicham BOUJLILAT - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Mauricette JOSEPH - M. Denis HOUCHOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Corinne COLONEL - M. Michel RENAUD - Mme Carole TABBAGH GRUAU - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY  
M. André SZYMANSKY en remplacement de M. Jean FOURNIER  
M. William CHARTIER en remplacement de M. Christian MARTIN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Nathalie LIEBARD à M. Pascal KNOPP  
M. Michel BARRIERE à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
M. Bernard GILOT à M. Sylvain COINTAT  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Pascal FASSIER  
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER  
Mme Florence GUILLAUME à M. Patrick BONDEUX  
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU  
Mme Martine LEROY à M. Daniel GILLONNIER  
M. Patrick PONSONNAILLE à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Gilbert LIENHARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**N° 2021/29-06/25**

**Nouvelle grille tarifaire Piscines Communautaires**

Dans le cadre de son projet d'établissement, le service Piscine a travaillé sur la reprise des activités aquatiques que l'Association SPOT ne souhaitait plus assurer.

Lors de la dernière réunion de Conseil Communautaire du 6 mai 2021, une grille tarifaire a été votée. Il vous est proposé de revoir cette grille afin de procéder à quelques correctifs pour faciliter les inscriptions aux activités aquatiques, sachant que ces inscriptions auront lieu début septembre.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération du 6 mai 2021 instaurant la grille tarifaire,
- **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 37  
Pouvoirs : 11  
Votants : 48  
Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme  
Président,

